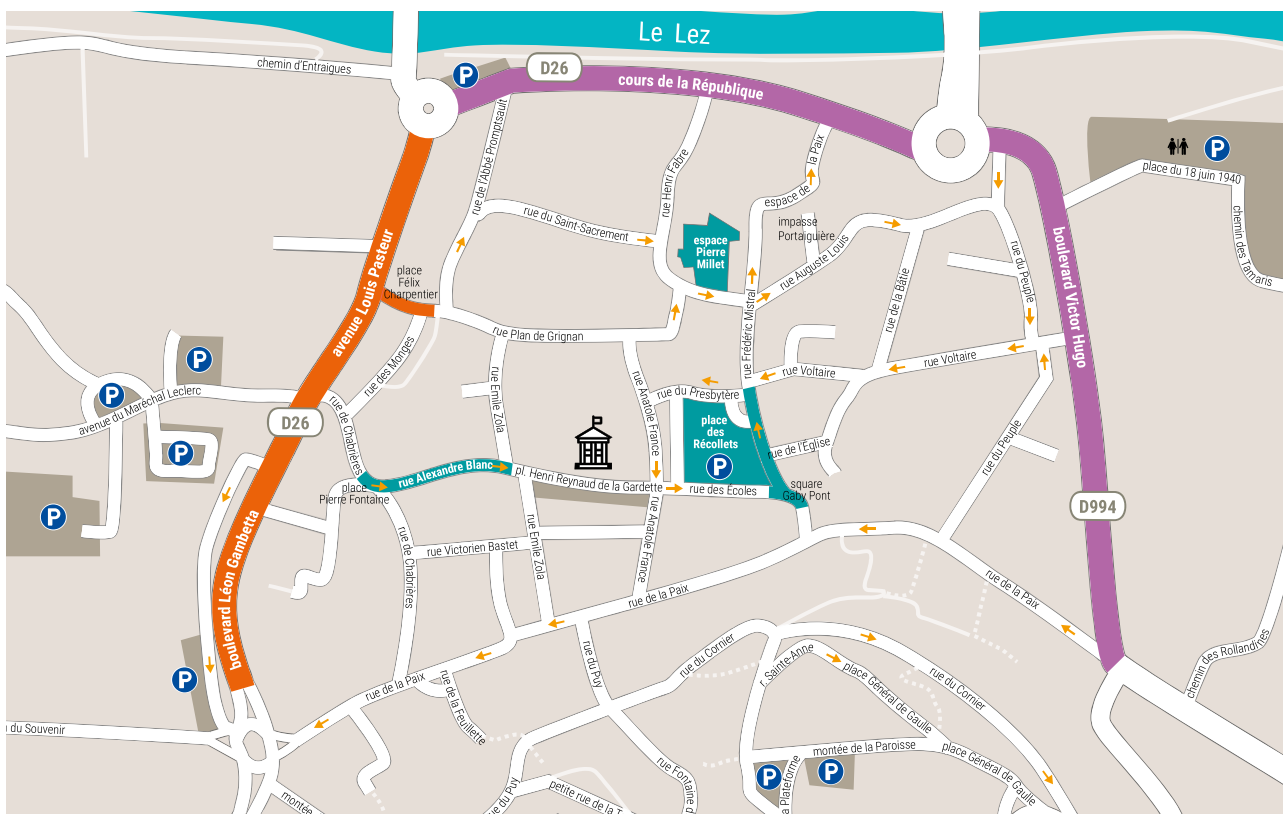


STATIONNEMENT PAYANT FAVORISER LA ROTATION DES VÉHICULES

MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT RÉFLÉCHI PAR SECTEUR PERMETTANT À CHACUN DE GARER SON VÉHICULE PLUS FACILEMENT EN CENTRE-VILLE.

Par délibération en date du 5 octobre, la nouvelle municipalité a voté la modification des zones de stationnement payant. Des places de stationnement : oui ! Des voitures ventouses : non ! Cette réforme du stationnement favorise ainsi la rotation des voitures tout en facilitant l'accès aux commerces du centre-ville.

1 HEURE DE GRATUITÉ PAR JOUR ET PAR SECTEUR
(SOIT 3 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT PAR JOUR)



1 ZONE INTRA-MUROS

- Place des Récollets et les 5 places situées rue Frédéric Mistral jusqu'à l'intersection avec la rue Voltaire
- Square Gaby Pont
- Rue Alexandre Blanc
- Place Pierre Fontaine
- Espace Pierre Millet

2 ZONE EXTRA-MUROS « EST »

- Boulevard Gambetta côté numéros impairs
- Avenue Pasteur
- Place Félix Charpentier

3 ZONE EXTRA-MUROS « OUEST »

- Cours de la République
- Boulevard Victor Hugo

MESURE COVID-19

**GRATUITÉ DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE
PENDANT LA CRISE SANITAIRE.**